



ARRETE N°2025-021
PORTANT DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR ET D'UN SECRETAIRE POUR LE CONSEIL
INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELIQUANCE (CISPD)

LE PRESIDENT,

Vu l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale,
Vu la loi du 21 mars 2024 modifiant la composition du CISPD,
Vu l'article L. 132-13 du Code de la sécurité intérieure,
Vu l'article D.132-12 du Code de la sécurité intérieure,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein
Vu la délibération du 29 septembre 2021 portant création d'un CISPD
Vu l'arrêté n°2025-011 portant composition du CISPD
Vu l'article L. 132-4 du Code de la sécurité intérieure,

Considérant qu'il convient de désigner un Coordonnateur du CISPD pour assurer le pilotage opérationnel de cette instance,

Considérant qu'il convient de désigner un Secrétaire du CISPD,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Bruno JAREMCZUK, Chef de la Police Municipale d'Erstein est désigné Coordonnateur du CISPD de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Article 2 :

Monsieur Philippe GRUSSENMEYER, Responsable des Assemblées, est désigné en qualité de Secrétaire du CISPD de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement Sélestat-Erstein
- Aux intéressés
- Aux membres du CISPD

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251208-ARR-25-21-AI
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Fait à Benfeld, le 08/12/2025

Stéphane SCHAAL
Président

